

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ORDRE DU JOUR

Acte	Référence	Intitulé
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 5 octobre 2011
Délibération	01(23/11/11)	Modification de la délibération concernant le tableau des biens à réformer
Délibération	02(23/11/11)	Modification de la programmation artistique 2011 – 2012
Délibération	03(23/11/11)	Convention de mise à disposition de locaux avec la Fondation Carzou
Délibération	04(23/11/11)	Partenariat avec l'Ecole des Musiques Improvisées de Moyenne Durance
Délibération	05(23/11/11)	Renouvellement de la convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle
Délibération	06(23/11/11)	Exonération des droits d'inscription d'un élève
Délibération	07(23/11/11)	Demande de dérogation concernant le règlement des droits d'inscription
Délibération	08(23/11/11)	Demandes de remboursement des droits d'inscription
Délibération	09(23/11/11)	Délégation de signature au Président pour des conventions

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie

04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 23 novembre 2011 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 octobre 2011, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD

Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD

Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général

Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Monsieur Claude FIAERT, Conseiller Général

Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD

Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Délibération n° 01(23/11/11)

Objet : Modification de la délibération concernant le tableau des biens à réformer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la nécessité de modifier la délibération du 16 février 2011 suite à des erreurs commises dans le tableau des biens à réformer ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** les modifications du tableau des biens à réformer retracées dans le tableau ci-dessous :

Délibération 16 février 2011			Modification à apporter		
N° inventaire	Désignation	Valeur d'acquisition	N° inventaire	désignation	valeur d'acquisition
1998-17	1 ordinateur compacq	2620,83	1998-19	1 ordinateur compacq	2620,83
2002-01	2 ordinateur compacq	2091,8	2002-01 bis	2 ordinateur compacq	2091,8
2003-02	Logiciel CUBASE SX éducation	970	2003-02	Logiciel CUBASE SX éducation	950
2003-05	logiciel microsoft windows XP pro	531,02	2003-05	logiciel microsoft windows XP pro	470,03

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 02(23/11/11)

Objet : **Programmation artistique 2011 - 2012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération du 5 octobre 2011 relative à la programmation artistique 2011 – 2012 ;

Entendu le rapport du Président présentant les modifications à apporter à la programmation artistique 2011 - 2012 selon le tableau joint en annexe ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** les modifications de la programmation artistique 2011 – 2012 suivantes :
 - ajout du projet « croisement théâtre et danse contemporaine » qui englobe trois interventions de danse réalisées par l'association « Temps Danse & Co » pour un montant de 300 euros TTC ;
 - location de la salle Osco Manosco à Manosque le 3 décembre 2011 pour un montant de 1 150 euros ;
- **d'approuver** le montant global de la programmation 2011-2012 de 39 380 euros ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2011.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

- Programmation artistique pour l'année 2011 – 2012 arrêtée le 23/11/2011 -

Programmation	Dates	Lieu	Nature des dépenses	Coût estimatif
Stage de danse traditionnelle	6 septembre	Manosque	Cie Talon Pointe	565,00
Stages de jazz	Sur l'année	Manosque Digne-les-Bains	3 intervenants 18 interventions sur 9 mois	3 240,00
Rencontres de guitares	26 novembre	Manosque Jean le Bleu	enseignants	0
Master class jazz vocal	26 novembre	Digne-les-Bains René Char	Rémunération intervenante Défraiements pour 2 intervenants	425,00
Master class de chant et de basse continue	26 novembre		Rémunération de 2 intervenantes + défraiements	1 000,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	16/11 et 14/12 26/11/2011	Manosque Digne-les-Bains	Rémunération d'une intervenante	300,00
Bal musiques et danses traditionnelles	3 décembre	Manosque	Bal : rémunération AKSAK Défraiements et repas Location salles Osco Manosco SACEM	7 600,00 400,00 1 150,00 200,00
Stage musiques et danses traditionnelles AKSAK	15 – 16 octobre	Manosque Digne-les-Bains	Stage : rémunération AKSAK	
Représentation OPUS	11 février	Manosque Eglise St-Sauveur	Prestation Repas Eglise Saint-Sauveur	4 000,00 200,00 100,00
Master class jazz	18 février	Digne-les-Bains René Char	Rémunération du trio jazz	800,00
Week-end musical				
Master class mus. chambre	9 mars	Manosque Jean le Bleu	Rémunération des intervenants	1 500,00
Master class de flûte	10 mars		Rémunération des intervenants	1 500,00
Rencontre vents avec chef	11 mars		Rémunération intervenant	1 000,00
Master class blues	24 mars	Digne-les-Bains	Rémunération Keith B. Brown	800,00
Partenariat R. Char	25 mars	René Char	Rémunération Malted Milk	800,00
Master class musique	14 avril	Digne-les-Bains	Rémunération deux intervenants	800,00
Stravaganza baroque		René Char		
King Arthur	17 mars	A définir	Stage de chant Stage basse continue Accessoires, costumes, autres interventions Location de matériel	500,00 500,00 500,00 3 000,00
Création Prejlocaj	Sur l'année		Rémunération Défraiements	4 000,00
Interventions en milieu scolaire	A définir	A définir	Rémunération musiciens Défraiements SACEM	4 000,00
Concert des professeurs	16 juin	Digne les Bains René Char		0
Auditions du Conservatoire			SACEM	500,00

TOTAL				39 380,00
-------	--	--	--	-----------

Délibération n° 03(23/11/11)

Objet : Conventions entre le Conservatoire et ses partenaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération du 5 octobre 2011 relative aux conventions à intervenir entre le Conservatoire et ses partenaires pour l'année scolaire 2011 – 2012 ;

Entendu le rapport du Président présentant la nécessité de modifier le montant de la mise à disposition des salles de la Fondation Carzou à Manosque compte tenu de l'augmentation du nombre de concerts et d'auditions d'élèves donnés par le Conservatoire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la modification du montant de la mise à disposition des salles de la Fondation Carzou à Manosque qui s'élèvera à 2 000 € pour l'année 2012, reprise dans le tableau récapitulatif des conventions joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2012.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Tableau des conventions 2011 – 2012 arrêté le 23/11/2011

Libellé	Lieu et objet	Dates	Horaires	Montant
Mise à disposition de personnel				
Enseignante danse jazz	Ecole des Combes à Manosque Ecole de la Ponsonne - Manosque	Tous les mardis à partir de 4 octobre au 26 juin	15 heures 15 heures	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole Saint-Lazare – Manosque 2 classes	Tous les jeudis à partir 17/11 au 21/03/2012	2 heures	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole des Arches – Digne les Bains	Tous les jeudis à partir 6 octobre au 16 février	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole de la Sèbe – Digne les Bains	jeudi ou vendredi 6 octobre au 16 février	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole des Sièyes – Digne les Bains	Tous les jeudis à partir 6 octobre au 28 juin	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole Internationale - Manosque	Tous les jeudis à partir du 23 février au 28 juin	2 heures	0
Enseignante danse classique	Ecole Ponsonne – Manosque 2 classes de primaire	Tous les lundis à partir du 3 octobre 25 juin	15 heures 15 heures	0
Enseignante danse jazz	Mairie de Sainte-Tulle	De septembre à juin	4 heures par semaine	Remboursement par la Mairie
Enseignante danse	Mairie de Sainte-Tulle	De septembre à juin	4 heures par semaine	Remboursement par la Mairie
Enseignante danse classique	Institut Médico Educatif « Les Oliviers » - Château-Arnoux	Octobre 2011 à juin 2012	1 mercredi/mois	0
Mise à disposition de locaux et d'instruments				
Lycée Alexandra David Neel à Digne les Bains Classe option théâtre	Mise à disposition de la salle de théâtre de l'annexe de Digne	Jeudi Vendredi A partir du 8/09	13 h à 16 h 9 h à 12 h	300 €
Association Chorale de l'Olivier	Mise à disposition de la salle de théâtre de l'annexe de Digne	lundi	18 h 15 20 h 15	150 €
APEC de Digne-les-Bains	Parcours coordonné Digne les Bains	Sur l'année		600 €
APEC de Manosque	Parcours coordonné Manosque	Sur l'année		600 €
APEC de Digne-les-Bains	Mise à disposition d'un accordéon pour la professeure d'accordéon	Sur l'année		120
APEC de Manosque	Mise à disposition d'une petite contrebasse du CRD à l'APEC	Sur l'année		0
APEC de Manosque Collège du Mont d'Or	Mise à disposition d'instruments de musique	Sur l'année		
APEC de Digne-les-Bains	Mise à disposition d'une petite contrebasse du CRD à l'APEC	Sur l'année		0
Fondation Carzou	Mise à disposition des locaux	Sur l'année		2 000
Association Rode Osco Manosco	Mise à disposition de la salle annexe de Manosque	Sur l'année Vendredi	18 j – 18 h 30	150 €

Collège du Mont d'Or à Manosque	Mise à disposition d'instruments dans le cadre des CHAM	Sur l'année		0
Partenariat				
Harmonie départementale	Participation des élèves aux classes d'orchestre	Sur l'année		0
Orphéon Lavande	Participation des élèves aux classes d'orchestre	Sur l'année	0	
Maison des Jeunes et de la Culture à Manosque	Langage créatif et parcours musical et sensorial par une enseignante	Sur l'année tous les mercredis	18 h à 20 h	0
Collège « Le Mont d'Or » à Manosque Avenant n° 1	Classe à horaires aménagés	Sur l'année		0
Maison des Jeunes et de la Culture à Manosque	Echange des élèves de danse jazz et classique entre les 2 structures	Sur l'année		0
Médiathèque de Digne-les-Bains	Diffusion de spectacles d'élèves et de professeurs	Sur l'année		0
Partenariat avec les écoles du Réseau départemental	Forcalquier, Oraison, Reillanne, Barcelonnette	Sur l'année		0
Association de Musique Improvisée à Château-Arnoux	Echange d'élèves entre les deux structures	Sur l'année		0
Education Nationale	Interventions des enseignants en milieu scolaire pour une présentation des instruments de musique	Sur l'année		0
Mairie de Digne-les-Bains	Ateliers de musique assistée par ordinateur au Centre culturel René Char	D'octobre 2011 à février 2012		0

Délibération n° 04(23/11/11)

Objet : **Partenariat avec l'Ecole des Musiques Improvisées de Moyenne Durance (EMIM) à CHATEAU-ARNOUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 05(14/10/2010) du 14 octobre 2010 relative à l'adaptation de tarifs pour les élèves inscrits dans deux établissements ;

Vu les délibérations n° 05(06/04/11) du 6 avril 2011 et n° 08(07/07/11) du 7 juillet 2011 fixant les tarifs des droits d'inscription pour la rentrée 2011 – 2012.

Entendu le rapport du Président présentant le nouveau partenariat pédagogique mis en place pour la rentrée 2011 avec l'Ecole des Musiques Improvisées de Moyenne-Durance à Château-Arnoux ;

Compte tenu que l'application des tarifs stipulés dans la délibération du 14 octobre 2010 ne serait pas avantageuse financièrement pour le Conservatoire pour le cas particulier de ce partenariat ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'ajustement des tarifs des droits d'inscription pour la discipline chant-jazz que le Conservatoire ne peut proposer à ce jour, soit une décote de 85 euros sur le tarif « cursus » appliqué ce qui permettrait aux élèves du Conservatoire de s'inscrire au sein de cette structure partenaire ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2011 et au Budget 2012.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 05(23/11/11)

Objet : **Renouvellement de la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président qui expose que le Syndicat Mixte de Gestion a adhéré depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle mis en place par le Centre de Gestion. Cette adhésion concerne l'ensemble des agents du Conservatoire et couvre les prestations suivantes :

- une visite systématique tous les deux ans pour les agents ne présentant pas de risques spéciaux ;
- une visite supplémentaire, dans cet intervalle de deux ans, pour tout agent qui en fait la demande ;
- une visite annuelle systématique pour les agents présentant des risques spéciaux, sachant que l'évaluation de ces risques incombe au médecin du travail ;
- des visites ponctuelles à la demande de la collectivité.

Le tarif de la visite médicale est fixé chaque année par le Conseil d'administration du Centre de gestion. La convention précédemment conclue, pour une période de trois ans, arrive à son terme. Il convient donc de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'adhésion au S.I.M.Pro, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
- **dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2012 et aux budgets suivants.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 06(23/11/11)

Objet : Exonération des droits d'inscription d'un élève

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la proposition de la Direction d'exonérer des droits d'inscription un élève inscrit en atelier jazz et contrebasse compte tenu qu'il accompagne les élèves lors des auditions et des concerts à titre gracieux et que cette prestation revêt un aspect très positif pour les élèves ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'exonération des droits d'inscription pour l'année 2011 – 2012 d'Emmanuel THOUVENOT ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 07(23/11/11)

Objet : **Demande de dérogation concernant le règlement des droits d'inscription**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la demande d'une élève inscrite en chant lyrique qui souhaiterait régler ses droits d'inscription sur un trimestre à savoir de septembre à décembre 2011. Cette demande est motivée par son accouchement prévu en janvier 2012. ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De refuser** le règlement des droits d'inscription de Madame Stéphanie WALLER en cours de chant lyrique pour un trimestre de septembre à décembre 2011 ;

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 08(23/11/11)

Objet : Demandes de remboursement des droits d'inscription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant trois demandes de remboursement d'élèves inscrits dans les disciplines suivantes :

- éveil danse et musique sur l'antenne de Digne-les-Bains
- jardin musical sur l'antenne de Manosque
- contrebasse et formation musicale sur l'antenne de Digne-les-Bains

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le remboursement des droits d'inscription :
 - d'un montant de 94 euros pour l'élève Quentin JAKVIK pré-inscrit en éveil au mois de juillet 2011 et qui n'a pas commencé les cours ;
- **de refuser** le remboursement des droits d'inscription compte tenu que ces deux élèves ont assisté aux cours :
 - d'un montant de 125 euros pour l'élève Lina MAURY inscrite en cours d'éveil ;
 - d'un montant de 100 euros pour l'élève Justin AILLAUD inscrit en cours de contrebasse
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 09(23/11/11)

Objet : **Délégation de signature attribuée par le Comité syndical au Président pour les conventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation de fonctions et de signature de l'organe délibérant au Président,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président reprenant la proposition du Comité syndical du 5 octobre 2011 relative à l'attribution d'une délégation de signature au Président pour les conventions comportant une incidence financière dont le montant est inférieur ou égal à 2 000 euros ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir dont le montant est inférieur ou égal à 2 000 euros, étant précisé qu'elles seront présentées sous forme de communication aux élus du Comité syndical.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.